



NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

Le mensuel du Collectif Haïti de France

EDITORIAL ————— Juin 2017 - n°163

SOMMAIRE

Page 2

L'ARTICLE DU MOIS

Haïti, de la société de plantation à la société paysanne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles

Page 4

L'ACTUALITE DU CHF

Nouveau chantier pour le CHF : évaluation du projet CRASH !

NIH titrait en Avril "Regarder vers l'avenir c'est déjà le changer" clôturant la série d'articles commencée en Février et Mars touchant à la géographie de l'île et à sa vulnérabilité.

Aujourd'hui nous parlons de son histoire avec Marcel Dorigny... et comme nous sommes en période de baccalauréat n'est-ce pas le moment de faire un peu de philosophie de cette histoire. Dans sa conférence, Marcel Dorigny nous montre comment Haïti est passé en deux siècles de la société de plantation à la société paysanne : la parcellisation des terres agricoles explique-t-elle en partie pourquoi ce pays qui a su, le premier, il y a plus de deux siècles conquérir son indépendance après avoir proclamé l'abolition de l'esclavage, n'ait pas réussi, années après années, à

s'enfanter lui-même comme une nation, se constituer peu à peu en Etat, à travers l'expérience d'années de dictature et de moments d'espérance ? Certes, la mise en coupes réglées, répétées de l'Occident a pesé sur lui, mais pourquoi au cours des deux siècles écoulés, si peu d'hommes et de femmes, nourris d'une commune mémoire, n'ont-ils pas décidé d'en faire une histoire vivante pour porter un projet commun : vouloir vivre ensemble dans un souci de justice et d'équité ? Où sont ces hommes et ces femmes aujourd'hui ?

L'ARTICLE DU MOIS

Haïti, de la société de plantation à la société paysanne aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles

Maître de conférences en histoire à l'université de Paris VIII St-Denis, spécialiste de l'histoire de l'esclavage, de la colonisation et des mouvements indépendantistes et abolitionnistes, Marcel Dorigny¹ s'intéresse particulièrement aux conséquences de l'esclavage sur l'histoire contemporaine. A ce titre, il nous a offert, dans le cadre de notre cycle de conférences « Ayi'ti koze sou... » et pour célébrer l'événement national du CHF « Tèt Ansanm pou Ayiti » autour du thème de la

souveraineté alimentaire, une analyse remarquable de l'histoire d'Haïti au cours des deux derniers siècles.

Jusqu'au début du XIX^e siècle, l'économie haïtienne, comme celle de la plupart des îles des caraïbes, était fondée sur la grande exploitation à vocation exportatrice. Seule la société haïtienne est devenue paysanne, empruntant une voie unique dans la région. Ailleurs, dans un contexte différent, le système des grandes exploitations s'est maintenu après l'abolition de l'esclavage.

La naissance d'Haïti ne peut pas se concevoir en dehors de la révolte des esclaves. À la veille de la Révolution française, la colonie de Saint Domingue, premier producteur mondial de sucre, est d'une prospérité sans égale. Le système mercantiliste de l'« Exclusif colonial »,

¹ Marcel Dorigny est également Secrétaire général de la Société des études robespierristes de 1999 à 2005, directeur de la revue Dix-huitième siècle, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS) du ministère de la Recherche, membre du Comité de réflexion et de proposition pour les relations franco-haïtiennes, présidé par Régis Debray, Marcel Dorigny est également membre du Comité pour la mémoire de l'esclavage, créé par le Premier ministre en application de la Loi du 21 mai 2001 et président de l'Association pour l'Etude de la colonisation européenne (1750-1850).

inventé par Colbert, repose sur le monopole commercial et l'interdiction de l'industrie locale. Il vise à enrichir la métropole qui régit tous les liens commerciaux des colonies, que ce soit avec elle-même ou le reste du monde. Mais surtout, cette politique s'appuie sur le système de l'esclavage, particulièrement cruel. Le Code noir de 1685, pourtant édicté pour l'« humaniser », punit ainsi de mort l'esclave qui aurait frappé son maître ou commis un vol. L'esclave avait le statut juridique d'un bien meuble.

Dans la nuit du 22 au 23 août 1791 éclate une violente insurrection à Saint-Domingue. Esclaves noirs et affranchis revendiquent la liberté et l'égalité des droits avec les citoyens blancs. De fin août 1791 à fin août 1793, le soulèvement des esclaves se poursuit et mène à la proclamation de l'abolition de l'esclavage par les commissaires civils Sonthonax et Polverel. Le vote sera confirmé par la Convention en 1794.

La transformation du système

Dès cette époque s'est posé le problème du maintien des plantations. Les autorités françaises veulent préserver le système car la France ne souhaite pas perdre sa position de premier producteur mondial de sucre. Pour cette raison, Sonthonax inclut dans le texte de l'abolition un règlement de culture. « En France tout le monde est libre mais tout le monde travaille. La liberté n'est pas la licence ». Les nègres attachés aux habitations des anciens maîtres sont tenus d'y rester. Ils sont rémunérés par un pourcentage du revenu de la propriété (environ 1/3 réparti selon la fonction, l'âge, le sexe, etc). Les places à vivres et jardins potagers alloués à chaque esclave sont maintenus.

Le règlement est très précis, pour pallier le risque que les anciens esclaves refusent de travailler dans les plantations et veuillent travailler pour eux. A l'opposé de la thèse des économistes pour qui le travail d'un salarié libre est meilleur, on prend pour principe que jamais les esclaves devenus libres ne voudront travailler dans les plantations. Pour les colons, l'abolition de l'esclavage signifierait alors la disparition de l'exploitation des cannes à sucre.

A partir de ce moment, il existera pour les gens de couleur deux statuts juridiques :

- les anciens libres, affranchis avant l'abolition, sont citoyens à part entière, comme les Blancs,
- les nouveaux libres, c'est-à-dire les anciens esclaves qu'on va appeler progressivement cultivateurs, auront un statut particulier. Ils ont deux obligations : le travail et la résidence. Ils sont obligés de travailler et n'ont pas le droit de partir. Ceux qui s'en vont sont accusés de délit de vagabondage.

Devenu en 1801 gouverneur de l'île, Toussaint Louverture a un projet clair : maintenir et restaurer le système de plantation parce que, pour lui, la seule façon

de faire vivre Saint Domingue est le système des plantations. Malgré des relations avec la France difficiles, d'anciens propriétaires reviennent. En 1799, un traité de commerce est signé avec les États-Unis et l'Angleterre. L'exportation est maintenue par le système plantationnaire. Par la Constitution de 1801, Toussaint Louverture maintient le travail obligatoire, il durcit même la réglementation élaborée par Sonthonax et Polverel. Ces mesures sont mal perçues par la population et suscitent, dans le nord du pays, une révolte à laquelle participera le Général Moïse, son neveu adoptif, qu'il n'hésitera pas à faire fusiller.

Après 1804, le système s'accélère. Le code rural de Boyer¹ est promulgué en 1825. Mais il n'est autre qu'une reprise des principes rigoureux des précédents règlements de culture. Un encadrement semi militaire impose le travail sur les plantations. Et il est apparu très vite qu'après le laxisme du gouvernement libéral de Pétion², les paysans n'étaient pas prêts à accepter ce qui ressemblait trop à l'esclavage.

La population fuit dans les mornes. Les grandes plantations sucrières des plaines sont ruinées et morcelées, la canne est remplacée par des cultures vivrières. Au temps de la colonie, le pays qui exerce l'agriculture d'exportation, se nourrit de produits importés. Or, pour l'Haïtien, l'idéal est une case et un petit lopin de terre et, avec la fin de la traite négrière en 1791, le pays, qui comptait seulement 450 000 habitants (contre 10 millions aujourd'hui), offrait beaucoup d'espace disponible.

Un autre système agricole est né. En 1840 la population a détruit le système colonial et mis en place un système d'agriculture paysanne. Victor Schoelcher³, qui fait une tournée aux Amériques en 1840, en témoigne et se prononce en faveur d'une émancipation immédiate des esclaves dans les colonies des Antilles restées françaises.

Cette voie paysanne est un exemple unique. Car ailleurs dans la Caraïbe on a maintenu les plantations. Aujourd'hui encore, les grandes propriétés subsistent, exploitant bananes, ananas, un peu de canne.

La dette de l'indépendance

Un autre élément entre en ligne de compte. La

¹ Jean-Pierre Boyer fut président d'Haïti du 30 mars 1818 au 13 mars 1843. Il négocia au détriment des intérêts d'Haïti la reconnaissance de notre indépendance.

² Alexandre Sabès, dit Pétion, fut président d'Haïti de 1806 jusqu'à sa mort en 1818. Reconnaisant l'aspiration des paysans (anciens esclaves) à être propriétaires, Pétion saisit les plantations en les faisant partager entre ses partisans et le peuple.

³ Victor Schoelcher naquit le 22 juillet 1804 à Paris, au sein d'une famille de fabricants de porcelaines d'origine alsacienne (Fessenheim). C'est à la lutte contre l'esclavage et à la réforme du régime colonial qu'il consacra l'essentiel de ses activités, tout en cultivant une dimension de musicologue. En 1848 il présidait la Commission d'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises qui prépara les décrets abolitionnistes du 27 avril.

reconnaissance de l'indépendance par la France est conditionnelle. En 1825 sous Charles X, elle est subordonnée à une ordonnance royale unilatérale que les autorités haïtiennes sont sommées d'accepter. Pourtant, le chantage de Charles X ne reposait sur rien. Il n'y avait aucun moyen de revenir en arrière en raison, entre autres, du verrou des États-Unis, devenus la grande puissance régionale, qui ne voulait pas que la France revienne. Ils ne reconnaissent pas Haïti, néanmoins ils sont omniprésents. Il n'y a pas d'ambassade mais des consulats destinés à veiller aux intérêts commerciaux. L'Angleterre est également opposée à un retour de la France.

Mais Haïti a besoin de reconnaissance internationale après une indépendance autoproclamée et dans un contexte encore peu favorable. En 1815, le traité de Vienne avait réaffirmé les droits de la France sur Haïti.

Le montant de la « rançon » est de 150 millions de franc-or dont le paiement est prévu en 5 ans. Le calcul fait par la France est basé sur 1/10 des valeurs supposées des exploitations haïtiennes avant 1789. La 1ère annuité fut assurée puis le paiement fut interrompu. En France, en 1830 c'est l'avènement de Louis Philippe qui a fréquenté la Société des Amis des Noirs aux débuts de la Révolution. Les libéraux antiesclavagistes fondent en 1834 la Société Française pour l'abolition de l'Esclavage.

L'esclavage ne fut pas aboli sous le règne de Louis Philippe, mais deux traités furent promulgués :

- un traité diplomatique reconnaissant sans conditions l'indépendance d'Haïti,
- un traité financier rabaissant la dette à 90 millions payables sur 30 ans jusqu'en 1868. Le paiement a duré jusqu'en 1883.

Le traité financier prévoyait le paiement en franc-or. La seule solution pour l'Etat haïtien était donc d'exporter.

Or, le système des grandes plantations sucrières a disparu. On développe alors le café dont la culture s'adapte aux petites exploitations. Les Haïtiens sont contraints de cultiver le café et de payer l'impôt en café, ensuite exporté par l'Etat pour payer la dette. La balance commerciale n'était alors pas trop déficitaire. Preuve de l'importance de cette denrée, Boyer en offrit une grosse quantité à l'Abbé Grégoire, ardent défenseur de l'abolition de l'esclavage, qui entretenait une correspondance avec lui et Pétion sans être jamais allé en Haïti.

Mais la production de café renforce la petite propriété, ce qui provoque un morcellement des exploitations agricoles comme nulle part ailleurs. En Haïti, personne n'a pu s'y opposer. Aujourd'hui le café est devenu une production d'élite.

Cela a pour conséquence le désintérêt des propriétaires des grands domaines pour les exploitations agricoles. Ils émigrent vers les villes, travaillent dans les banques,

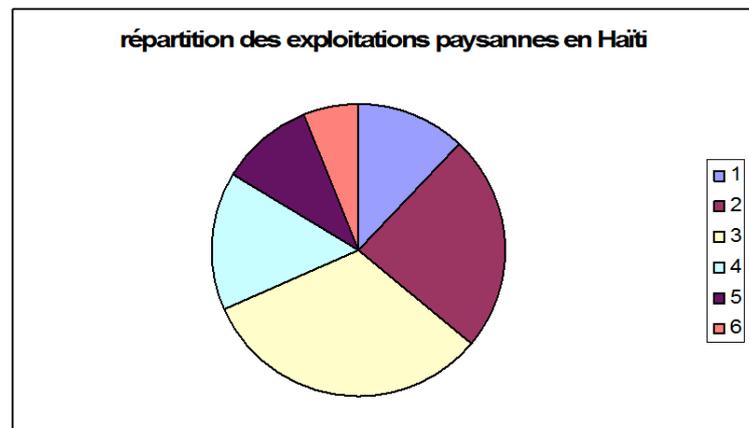
à l'exportation... A la fin du XIXe siècle, les jeux sont faits ; l'influence des États-Unis a remplacé celle de la France. L'élite haïtienne est coupée du pays, tournée vers l'extérieur. Il y a la « République de Port au Prince » et le « pays en dehors » occupé par des exploitations microparcellaires. La paysannerie représente 90 % de la population.

La situation actuelle

Aujourd'hui le système n'a pas changé. L'exode rural, pourtant accéléré, n'a pas vidé les campagnes. La Société haïtienne reste rurale à côté de villes hypertrophiées. Dans un cadre urbain dense, les villes représentent 7,5 % de la population, les bourgs 5,5 %, la population rurale 87 %. Il y a plusieurs raisons à cela :

Haïti n'est pas sortie de la transition démographique : la mortalité baisse mais on ne connaît pas de forte baisse de natalité, par conséquent la croissance démographique explose. Actuellement, pour des raisons culturelles, religieuses, économiques (« la meilleure pilule c'est le développement » selon la formule d'Indira Gandhi), on ne constate pas de baisse de la natalité.

Autre élément important, l'absence de gouvernance. Les autorités laissent faire : les grandes plantations, l'exportation ne font plus partie de l'économie.



Légende :

1. exploitations de moins de 0,5 carreaux : 12,3 % [moins de 0,65 hectare]
 2. exploitations de 0,5 à 1 carreaux : 23,8 % [de 0,65 à 1,30 hectare]
 3. exploitations de 1 à 2 carreaux : 32,1 % [de 1,30 à 2,6 hectares]
 4. exploitations de 2 à 3 carreaux : 15,3 % [de 2,6 à 4 hectares]
 5. exploitations de 3 à 5 carreaux : 10,5 % [de 4 à 6,5 hectares]
 6. exploitations de + 5 carreaux : 6 % [plus de 6,5 hectares]
- 1 carreau = 1,29 hectare

Ainsi, 95% des exploitations haïtiennes disposent de moins de 6 hectares alors que 56 % d'entre elles ont moins de 2,5 hectares pour vivre. Le résultat économique se résume sur ce tableau :

Exportations d'Haïti (en millions de livres)

Année	Café	Sucre brut	Sucre raffiné
1790	76,8	93,2	47,5
1795	2,2	1,2	0
1801	43,4	18,5	0,02
1820	35,1	2,5	0

Haïti est un pays hors normes

Le démantèlement du système colonial n'est pas la seule cause de cette différence. La société haïtienne est foncièrement paysanne. Pendant l'occupation américaine (1915-1934), les Américains ont essayé de reconstituer les grandes plantations mais se sont heurtés à des révoltes paysannes ; il s'agissait davantage de jacqueries paysannes menées par des populations craignant de perdre leurs terres que de

révoltes contre l'occupant.

La différence avec la République Dominicaine s'explique par la prédominance du peuplement d'origine espagnole et non africaine. Forts de leurs conquêtes, les colons espagnols étaient davantage orientés vers l'Amérique du Sud. A la fin du XVIIIe siècle, il n'y avait pas dans la partie espagnole de Saint Domingue de grandes exploitations. La traite négrière y était faible et la population d'esclaves s'élevait à environ 80 000 alors qu'elle s'élevait à plus de 500 000 dans la partie française, future Haïti. Une partie de l'île est issue de l'esclavage, pas l'autre.

Bibliographie :

- *Atlas des esclavages. Traités négrières, sociétés coloniales, abolition de l'Antiquité à nos jours*, avec Bernard Gainot, Paris, Éditions Autrement, 2006, 4e édition revue et augmentée, avril 2017.
 - *Atlas des premières colonisations, XVe-début XIXe siècle*, Paris, Éditions Autrement, 2012
 - *Grand Atlas des empires coloniaux* (dir.), Paris, Éditions Autrement, 2015
- A paraître : *Les arts et les lettres contre l'esclavage. Le combat abolitionniste par les arts*, Éditions Cercle d'art, novembre 2017

L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

Nouveau chantier pour le CHF : évaluation du projet CRASH !

Ce projet de Centre de Ressources des Acteurs de la Solidarité avec Haïti, que nous mettons en œuvre depuis maintenant plus de deux ans, est entré dans sa troisième et dernière année de réalisation. Pour mémoire, ce projet a pour objectif de consolider le pilotage du réseau des membres du CHF et d'enrichir la compétence de gestion de ses membres associatifs en mettant à disposition du réseau des résultats issus de la capitalisation d'expériences des membres et de leurs partenaires, ainsi qu'un ensemble d'outils d'informations, de formations et de plaidoyer.

A environ 10 mois de la fin du projet, la période est jugée parfaite pour réaliser une évaluation des deux premières années du projet CRASH, et en tirer le maximum d'enseignements et de recommandations pour le nouveau projet que nous souhaitons définir et mettre en place rapidement.

En effet, le CHF envisage de déposer auprès de l'AFD un nouveau projet dans la continuité du projet CRASH. L'évaluation est alors un moyen de connaître les forces et faiblesses du projet CRASH afin d'adapter le nouveau projet au plus près de vos besoins, vous, membres du CHF.

Dans cette perspective, il est important, voire indispensable, que le réseau se mobilise pour répondre aux sollicitations de l'équipe consultante engagée pour cette évaluation et constituée de Mr Patrick Smith et Mme Mélanie Lunel. Ces deux consultants mèneront très prochainement des enquêtes et iront à la rencontre des associations et individus membres du réseau.

Merci d'avance pour votre participation active et pour l'accueil que vous leur réserverez !

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Comité de rédaction : Michèle BABINET, Stéphanie BARZASI, Edwinn COULANGES, Ghislaine DELEAU,
Geneviève GREVECHE-LERAY, Rita JACQUES, Bernard LERAY-GREVECHE, Elisabeth MERARD.

Directeur de publication : Paul VERMANDE.

Tél : 01 43 48 31 78 / comiteredaction@collectif-haiti.fr/ www.collectif-haiti.fr